

# LA PAYSANNERIE ALGERIENNE, L'AUTOGESTION ET LA REVOLUTION AGRAIRE

Martine CAMACHO \*



Le monde rural algérien connaît actuellement de profondes mutations, il se trouve entraîné dans un vaste mouvement : la révolution agraire, dont le régime algérien fait son objectif principal et sur laquelle il base toute son idéologie du développement.

Cette réforme agraire qui se veut révolution agraire, a connu une longue gestation et une application difficile. Ben Bella en 1962 l'avait inscrite en priorité dans la liste des futures réalisations.

De même, dès le lendemain du coup d'état de 1965 qui fit passer le pouvoir de Ben Bella à Boumediene et derrière lui l'armée, la réforme agraire fut promise et mise à l'étude. Cependant ce n'est qu'à partir de 1972-73 qu'elle commencera à trouver un début d'application. Cette continuelle remise à plus tard de l'application doit être imputée à différentes causes que nous évoquerons plus loin, mais dont nous pouvons d'ores et déjà dire qu'elles se résument à l'opposition des notables ruraux gros propriétaires fonciers au projet, c'est-à-dire à l'existence d'un rapport de forces longtemps défavorable à tout changement des structures de la propriété foncière, et au delà défavorable à tout développement égalitaire de la société algérienne.

Il semble qu'à partir de 1972 les forces hostiles au changement soient neutralisées ou tout au moins que le rapport de forces entre notables propriétaires fonciers

(\*) Assistante de sociologie à l'Etablissement d'Enseignement Supérieur des Sciences Agronomiques.

et leur satellite d'une part, masse rurale conquise à la réforme et pouvoir central promoteur de cette réforme d'autre part, s'inverse.

Toutefois on ne peut imputer aux seules forces réactionnaires le retard dans l'application de la réforme agraire. L'immense masse des paysans algériens n'était pas jusqu'à cette date prête à accepter l'idée d'une telle innovation tant son passé, au niveau de la période coloniale, la préparait peu à des modes de production ou de groupement coopératifs ou socialistes d'une part, tant la propagande active des gros paysans, souterraine, mais combien insidieuse leur avait insufflé des comportements de crainte et de refus.

Les notables constituant la bourgeoisie rurale dès qu'ils eurent connaissance du projet d'application de la Révolution Agraire par le pouvoir d'état central, tentèrent de s'opposer par tous les moyens à la concrétisation de cette mesure. La petite bourgeoisie rurale se trouve coïncider la plupart du temps avec la petite bourgeoisie d'état locale bureaucratique. Ses tenants occupent les postes au sein de l'appareil administratifs des *willaya* (préfecture) et des services techniques. Quelque fois même, et le cas a été relevé dans la région de l'Ouest algérien, des éléments de la bourgeoisie rurale ou de la petite bourgeoisie d'état sont insérés dans le cadre local du parti du F.L.N., c'est-à-dire qu'ils appartiennent alors à une structure chargée théoriquement de faciliter et d'appuyer l'application de la réforme et qu'en fait ils se servent de leur position au sein de cette structure politique pour bloquer, contrôler au maximum toute initiative allant dans le sens de la réalisation du projet gouvernemental.

Quant au paysan algérien, dont le passé culturel, comme nous le verrons, aurait dû faire un adepte des structures communautaires (passé d'indivision), il fut tellement spolié, « clochardisé » durant la colonisation française qu'il refusa au départ violemment, le projet de révolution agraire qui, pourtant avait pour but sa promotion économique aussi bien que culturelle.

Pour comprendre où en est le monde rural algérien, pour saisir ce qui a fait que ce discours est resté longtemps pure démagogie, et ce qui a été réellement mis en application, pour comprendre le comportement hostile des paysans, primitivement, face au projet de révolution agraire puis leur adhésion ultérieure, pour déterminer ce qui peut dans l'histoire de la paysannerie algérienne militer en faveur de la révolution agraire et ce qui peut freiner le dynamisme de son implantation, il est nécessaire de remonter assez loin dans l'histoire de la paysannerie algérienne, c'est-à-dire jusqu'à la période précédent immédiatement la colonisation et d'étudier en détail la période coloniale qui transforma si fondamentalement les modes de propriété foncière, les modes et rapports de production ainsi que le référentiel rural par ses manœuvres diverses pour spolier et aliéner la terre algérienne.

## I — LES STRUCTURES DE LA PROPRIETE FONCIERE AVANT 1830.

En 1830 au moment de l'intervention française il existe plusieurs types de mode de propriété des biens immobiliers :

— LES TERRES *ARCH'*

Elles étaient réputées appartenir à l'origine au souverain qui en abandonnait la jouissance à la tribu, libre d'y adapter le mode d'utilisation le plus conforme aux besoins de la communauté.

Cependant le cultivateur de ces tribus ne pouvait consentir sur ces terres aucun contrat de vente, ni d'échange impliquant un titre de propriété. S'il mourait sans héritier mâle, ou s'il laissait ses champs sans cultures assez longtemps, la *djemâa*, conseil des anciens et des sages du village, avaient le droit d'en disposer.

— LES TERRES *MELK'*

A l'inverse des premières elles sont de titre privatif. Cette terre est la propriété ordinaire de droit commun, donnant à celui qui est titulaire le droit de jouir, de disposer de la terre de la manière la plus absolue. Partout en Algérie on trouve cette catégorie de terres. Le droit de propriété *melk'* bien qu'il se rapproche par ses caractéristiques juridiques du droit de propriété occidentale présente néanmoins certaines différences. La principale est que les copropriétaires du terrain restent le plus souvent dans l'indivision. Chacun connaît la superficie de son avoir, mais continue à l'exploiter de façon communautaire. Si en Algérie le fait de rester dans l'indivision est plus fréquent et plus prolongé qu'ailleurs, cela est dû d'une part à la très forte cohésion familiale et d'autre part à certaines implications du droit musulman en matière de succession.

— LES TERRES *MAKHZEN*.

Ces territoires étaient concédés par les souverains à des gens qui servaient dans l'armée. Ceux-ci recevaient en échange de leur service au *Makhzen*, du terrain, des instruments de travail, des armes et un cheval. Leurs droits de possesseur de ces terres variaient selon les lieux et surtout selon l'origine *melk'* ou *arch'* les nouveaux titulaires pouvaient les vendre ou les louer, mais les terres pouvaient revenir à l'Etat lorsque l'homme du *Makzen* n'exécutait pas dans les conditions voulues le service militaire.

## — LES TERRES DU SAHARA.

Dans les régions désertiques du Sud c'est la présence ou l'absence de l'eau qui conditionne la mise en valeur ainsi que les modes de possession du sol. Ainsi les terres des oasis, irriguées par le débit permanent d'une source ou d'une rivière sont appelées *hai* c'est-à-dire vivantes. Elles font l'objet d'un droit de propriété semblable au *melk'*. Les autres terres qui ne sont arrosées qu'irrégulièrement portent le nom de *djelfis*. Ces terres ainsi que celles des bas-fonds sont la propriété non des individus mais des collectivités. Ce sont les chefs et les notables de ces collectivités qui déterminent chaque année, d'après la quantité d'eau, ou d'après les étendues des inondations quel emplacement sera cul-

tivé et les répartitions entre chefs de famille. Il y a là un exemple remarquable de propriété collective de terres dans le vrai sens du terme beaucoup plus authentiquement que ne l'est pratiqué la propriété dans les terres *arch*.

— LES TERRES DU *BEYLEK*.

Il s'agit de terres appartenant avant la colonisation aux beys. Elles représentaient environ les 2/3 de la surface du *Tell*. Parmi ces terres figuraient tout d'abord les terres «mortes», c'est-à-dire de terres non cultivées pour diverses raisons et sur lesquelles étaient consentis certains droits tels que celui du ramassage du bois etc... Le *Beylek* possédait en outre de nombreux et vastes Espaces cultivés qu'il exploitait lui-même. Chaque ferme avait son gérant et était cultivée par des travailleurs fournis par les tribus voisines.

— LES TERRES *HABOUS*.

Elles sont très nombreuses avant l'intervention des français. Elles sont administrées par un bureau spécial pour le compte de fondations pieuses et des villes saintes. Le recours à l'institution du *Habou* empêche le bien, à la mort de son propriétaire de retomber aux mains de l'état, c'est la raison pour laquelle les *habous* furent si nombreux, ils assuraient l'inaliénabilité des biens familiaux. En particulier plus tard durant la colonisation française, nombre de propriétaires eurent recours à cette formule pour déjouer les tentatives de main mise sur leurs terres.

Toutes ces catégories de propriétés foncières n'offrent pour notre étude un intérêt que dans la mesure où elles reflètent une donnée de base importante ; le phénomène de l'indivision. En effet si la propriété privée de type occidentale existait bien, avant la colonisation française, elle n'en donnait pas moins lieu à une exploitation communautaire des terres. Les terres *arch*, *melk*, sahariennes connaissaient donc le régime de l'indivision même si le statut juridique des terres était différent. Cette habitude de l'indivision, qui soudait les tribus socialement, a joué et continue de jouer un rôle important dans le devenir de l'agriculture algérienne, elle milite de plus en faveur de la création des coopératives et de l'application d'une autogestion bien comprise, puisqu'elle peut assurer par son ancienneté et son enracinement le succès d'une politique agraire de groupements communautaires.

Dans le cadre de la réforme agraire le phénomène de l'indivision peut jouer un rôle positif à condition qu'aient été dépassionnés les problèmes de propriété privée et que soient réglés les différents entre co-indivisaires ou copropriétaires.

Cependant comme nous allons le voir par la suite, la colonisation française a tenté et souvent réussi à démanteler l'indivision au profit de l'institution de la propriété privée. Ce nouveau type de rapport à la terre n'a évidemment pas été sans entraîner des modifications dans la société paysanne. Il faudrait donc pour que le passé indivisaire joue en faveur de la réforme agraire ranimer les habitudes de l'avant conquête. Promouvoir les structures anciennes de groupement dans le cadre du déve-

loppement socialiste.

## II — LA PROPRIETE FONCIERE PENDANT LA COLONISATION.

La logique du système colonial a entraîné une transformation radicale de la propriété foncière et des rapports de production traditionnels, elle a tendu par divers moyens à désagréger la société traditionnelle et en particulier l'indivision dans laquelle se trouvaient la plupart des tribus du Magrheb.

Cette logique propre au système colonial peut s'énoncer comme suit :

1) S'accaparer des terres pour y placer un excédent de population et de capitaux et pour y réaliser des profits exportables vers la métropole.

2) Expulser et réduire au silence la population locale pour s'assurer le pouvoir et disposer d'une main-d'œuvre à bon prix.

3) Les moyens utilisés diffèrent suivant la nature du colonialisme de l'époque et de l'idéologie dominante. (forces militaires - crédits etc...)

4) On distingue différentes époques dans la colonisation qui correspondent avec un certain retard à l'évolution du capitalisme français.

— au début installer des colons qui tirent le maximum de la terre et des «indigènes».

— ensuite, avec l'apparition du machinisme, des cultures d'exportations nécessitant des capitaux, et l'essor de l'industrie, le colonialisme se lie au capital (banques) et exploite les indigènes par le salariat créant ainsi un prolétariat rural.

### A — L'IMPACT DE LA SOCIETE COLONIALE SUR LE SECTEUR TRADITIONNEL.

Le colonialisme détruit l'équilibre de la société traditionnelle. Une économie dominante basée sur le profit, nécessitant des capitaux, détruit une société fermée sur elle-même, basée sur l'auto-subsistance.

1) *La destruction des rapports entre la terre et ceux qui la travaillent :*

Les lois introduites successivement pour permettre aux européens de s'accaparer les meilleures terres, ont détruit l'équilibre agraire de la société traditionnelle. Cet équilibre était basé sur l'indivision des terres, privées ou non, qui permettait la stabilité et empêchait les ventes et les spéculations et sur l'utilisation par la collectivité des terres *arch'* et *habou* ce qui assurait à tous une subsistance correcte.

Les colons ont en fait employé simultanément tous les moyens pour s'accaparer les terres : la force, la loi et la pression économique. On peut cependant distinguer

trois périodes :

a) L'utilisation de la force armée chasse les tribus qui se rebellent ou émigrent. L'Etat séquestre alors les «terres non cultivées» et les distribue aux colons. On en profite pour mettre les pacages et les bois dans les terres non cultivées. Les terres *arch* sont accaparées par la politique du cantonnement et par l'expropriation pour cause d'utilité publique avec prise de possession de force. On oblige les *fellahs* \* à quitter les terres *arch* en leur donnant en propriété individuelle les plus mauvaises parcelles.

b) La loi Warnier de 1873 est le véritable instrument de la désagrégation des terres. Sous prétexte d'établir la propriété individuelle pour les algériens, on supprime l'indivision. Avec les diverses interprétations et procédures et la complicité des notaires, la colonisation acquiert de vastes domaines, de 1870 à 1898, 1 million d'hectares sont ainsi acquis.

c) Après 1900, une troisième méthode apparaît concurremment aux précédentes. Les colons achètent les terres aux algériens lorsque ceux-ci sont endettés par des prêts à des taux usuraires et l'achat des récoltes à bas prix. En fait le système économique entraine l'appauvrissement de beaucoup de petits *fellahs* qui ne peuvent s'intégrer à l'économie marchande ne disposant pas de capitaux nécessaires. Cette méthode moins directe a néanmoins été efficace : au total 1.712.000 ha ont été rachetés pour 7.468.000 ha fournis par la colonisation officielle.

2) *La destruction des rapports de production entre les hommes de la société traditionnelle.*

La société traditionnelle possédait un certain équilibre : les liens de solidarité permettaient à tous de subsister : s'il existait un antagonisme de classe, il se jouait entre classe citadinisée et paysans soumis au métayage mais le Khamessat instituait le droit du propriétaire sur 1/5 de la récolte : taux de rente assez faible et le phénomène de métayage ne touchait pas la grande masse des paysans qui groupés en formations sociales communautaires, les tribus, exploitaient collectivement des terres leur appartenant. L'apparition de la société coloniale va rompre cet équilibre et entraîner l'exploitation des *fellahs* par les colons et la création d'un certain prolétariat.

3) *La mise en place de structures administratives, judiciaires et sociales visant à désagréger les structures en place pour soumettre la population.*

Au début la colonisation conserve les structures réorganisées par Abdelkader, mais sous la pression des colons qui voulaient désagréger complètement les forces de l'organisation arabe, les structures administratives françaises sont installées.

(\*) Paysans algériens.

— Les territoires civils sont organisés comme en métropole, mais les algériens sont écartés de la gestion et livrés au pouvoir des colons.

— Le nombre des conseillers municipaux musulmans est limité à 6 et ils ne sont pas autorisés à élire le maire.

— Dans les conseils généraux il n'y a que six assesseurs musulmans nommés.

— Cependant les impôts arabes vont par moitié à ces conseils généraux qui les utilisent à leur guise.

— Les musulmans sont doublement imposés pendant que les colons bénéficient d'un régime de faveur par rapport à la métropole.

La justice française remplace progressivement la justice musulmane, mais les algériens ne bénéficient pas pour autant des mêmes protections que les européens puisqu'un code de l'Indigénat et des tribunaux répressifs, où ils n'ont pas droit d'appel, sont créés.

Cette justice payante, lente et compliquée, contraste avec la justice gratuite et directe des « cadis ». (1)

Bien que la religion fut proclamée libre, l'enseignement religieux fut à peine toléré, pendant que la France utilisait les « zawias » (2) comme instrument de propagande. L'enseignement était réservé aux européens car si : « l'instruction se généralisait, le cri unanime des indigènes serait : L'Algérie aux arabes ». (député) Les écoles et collèges arabes furent donc fermés, quant à l'enseignement secondaire et supérieur il n'était permis qu'à ceux qui en avaient les possibilités financières et qui étaient admis par les européens autrement dit à une part infime de la population musulmane correspondant aux enfants de la bourgeoisie indigène.

4) *La destruction des liens de solidarité et des associations de l'agriculture traditionnelle.*

Les différents liens de solidarité permettaient à tous de produire et par là de subsister même s'ils n'avaient ni terres en propre, ni moyens de production. La colonisation, au moins sur les territoires où les colons sont prédominants supprime ces termes. Les droits de passage sont interdits, les parcours réduits, les achats de semences se font par le canal des colons qui en profite, la vente se fait également par le

(1) Juge musulman

(2) Lieux d'enseignement religieux affiliés à une des « voies » ou confréries religieuses de l'Islam.

même biais, enfin les colons consentent des avances sur consommation et des prêts de campagne aux paysans qui ensuite, ne pouvant rembourser doivent s'engager comme ouvriers agricoles sur les terres du colon et abandonner les leurs. On assiste donc à la prolétarianisation massive des paysans algériens.

5) *Destruction de l'équilibre Population-Ressources, de la société traditionnelle.*

La diminution de la mortalité infantile, comme le recul de l'espérance de vie sous l'action des services sanitaires entraîne un accroissement démographique certain. Or non seulement les terres ne produisent pas davantage, mais l'introduction de nouvelles spéculations par les colons se fait dans l'optique d'une exportation vers la métropole : blé tendre, vignes, agrumes. Ces cultures d'exportation sont prises sur les terres occupées jadis par les cultures vivrières. Celles-ci s'en trouvent diminuées d'autant. Les terres sur lesquelles est implantée la vigne, sont rendues infertiles par cette spéculation. La vigne chasse d'une part les forêts mais aussi les paturages. On assiste donc à l'extension du domaine de la colonisation avec la pratique de monoculture d'exportation au détriment des cultures vivrières indispensables à la subsistance de la population algérienne.

L'accroissement démographique joint au processus décrit, d'implantation de cultures vouées à l'exportation explique la paupérisation massive et accentuée de la population rurale algérienne pendant cette période.

L'accaparement des bonnes terres repousse les algériens vers le Sud et les appauvrit. Les 3/4 des terres irriguées appartiennent aux européens, de même que 90 % de la vigne. Les fellahs privés de leurs terres vont vers le Sud ou leur production baisse. En 1954, les colons possédaient 2,2 Millions d'ha de terres cultivables pour 1 Million de personnes. Mais la terre des colons valait 3 fois plus que celle des algériens soit à hectares identiques des rapports de :

6,6 M ha pour 1 million d'européen  
4,6 M ha pour 8,7 millions de musulmans.

*B — APPARITION D'UNE SOCIÉTÉ CAPITALISTE.*

A partir de 1900 et surtout après 1930 l'essor du colonialisme et son extension industrielle fait se développer une société coloniale capitaliste qui va accentuer le phénomène de prolétarianisation de la population algérienne. Les caractéristiques de cette société s'exprime par :

— La mécanisation et l'extension de la vigne qui entraînent une concentration des exploitations européennes et de la propriété.

— L'industrie qui se développe à partir des besoins de l'agriculture, ports, voies ferrées, routes, barrages, et attire les capitaux.

— La population européenne qui quitte l'agriculture et la campagne pour aller



vers des emplois en ville, plus rémunérateurs (secteur secondaire et tertiaire).

— Le secteur non agricole qui prend une part importante dans l'économie et concentration des capitaux industriels à partir des capitaux fonciers. Le colonialisme français vise à développer un capitalisme colonial qui s'appuie essentiellement sur le transfert des capitaux ruraux vers le secteur industriel.

#### *C — LA PROLETARISATION DES FELLAHS*

L'économie capitaliste a détruit la société agraire traditionnelle. On assiste à la mort de l'artisanat et à l'appauvrissement de la paysannerie qui constitue un prolétariat nombreux, à l'exode rural et à l'émigration de 1 Million de chômeurs.

Les ouvriers agricoles passent de 12 à 22 % de la population totale, les propriétaires et éleveurs diminuent de moitié, les chômeurs atteignent 40 % de la population. L'agriculture musulmane devient de plus en plus pauvre, les algériens dix fois plus nombreux que les européens ont un revenu inférieur à eux et doivent consommer la plus grande partie de leur récolte. Ne pouvant vendre, ils ne peuvent réaliser des surplus et investir, l'écart se creuse inévitablement entre les deux agricultures.

En 1900, les 92,4 % de la population sont ruraux, en 1954 seulement 81,2 % le sont encore. En 1954 1 homme sur 7 est émigré. Enfin il existe 1 Million de chômeurs sur 8,7 millions d'algériens, en 1955 plus de 6 millions d'algériens ont un revenu inférieur à 200 F par mois.

Au delà de ces données chiffrées ce qui saute aux yeux, c'est la dépossession systématique de la population musulmane. Divers procédés sont utilisés tous plus ou moins légaux, le résultat c'est la prolétarisation, le déracinement de nombreux algériens et la destruction des rapports traditionnels qui assuraient la subsistance des individus au sein de collectivités soudées entre elles. Le phénomène de l'indivision et les solidarités traditionnelles, ont connu pendant toute la période coloniale des assauts répétés de la part des colons pour les détruire ou les asservir. Ces menées ont dans l'ensemble assez bien réussi quand à l'indivision tout au moins : les paysans ont sous l'effet de toute cette propagande acquis des comportements plus individualistes, l'institution de la propriété individuelle, et tous les conflits qui ont surgi de son application ont créé des différends parmi les paysans et constituent maintenant un obstacle à toute politique d'agriculture coopérative. Alors que les paysans possédaient l'expérience d'un passé communautaire et des habitudes de cohésion tribale, ils s'opposent aujourd'hui souvent sur des problèmes de limites de terrain et de droit de succession : la colonisation en ce sens a parfaitement réussi dans sa tentative de destruction des rapports de production traditionnels.

#### *D — LA SITUATION DE L'AGRICULTURE EN 1954.*

##### **LES S.A.P. ou SOCIÉTÉ AGRICOLE de PREVOYANCE.**

Les S.I.P. , Société Indigène de Prévoyance, créées en 1893 devaient fournir

aux algériens des prêts à long et moyen terme mais elles végétèrent, noyautées par les notables ruraux. On créa en 1946 les S.A.P. et les Secteurs d'Amélioration Rurale destinées à regrouper les *fellahs* dans des associations autonomes dotées de crédit et de matériel agricole pour moderniser l'agriculture traditionnelle. Les secteurs furent subordonnés aux S.I.P. et cessèrent dès lors d'intéresser la masse algérienne pour laquelle ils avaient été créés. Le rôle des S.A.P. fut en fait d'appauvrir encore plus le paysan. Pour emprunter à la S.A.P. il fallait des garanties, donner un pourboire, l'administrateur de la S.A.P. était le bras droit de l'administrateur civil de la commune mixte et les prêts n'étaient pas pour ceux qui se conduisaient mal aux élections. Sous n'importe quel prétexte, le remboursement des dettes était exigé et les terres séquestrées quand le paysan ne pouvait payer. La S.A.P. prêtait des semences et du matériel contre la moitié de la récolte. En fait la S.A.P. faisait fonction de banquier et de dispensateur de secours pour la promotion de l'agriculture traditionnelle, mais c'était toujours la fonction de banquier qui primait sur les autres. Toutes les opérations en particulier en ce qui concerne la vigne devaient emprunter le canal du colon et le paysan perdait ainsi tout le bénéfice de sa récolte. D'autre part les S.A.P. faisait des prêts de campagne mais n'allouaient jamais de prêts d'équipement à long et moyen terme. Théoriquement les *gros fellahs* pouvaient prétendre ainsi que les moyens à des prêts de la caisse régionale de crédit agricole mutuel, en fait en 1953 la répartition des crédits était la suivante : sur 45,8 milliards de crédits à court terme attribués à l'agriculture, seulement 5,5 milliards le furent à des musulmans. Les crédits de campagne accordés aux musulmans ne représentaient que 16 % des crédits totaux. Les crédits de financement de récolte ne représentaient qu'1 % du total. Quand aux crédits d'équipement le rapport était tout aussi ridicule. Les petits *fellahs* qui possédaient une vingtaine d'ha parvenaient à subsister. Les mauvaises années les forçaient cependant à vendre des terres. Ceux qui avaient moins de 10 ha, et la masse des possédant de moins de 1 hectare, étaient en fait des chômeurs qui s'employaient comme ouvriers agricoles. Sur 600.000 paysans en Algérie 400.000 avaient moins de 10 hectares.

En 1954 les ouvriers agricoles représentaient 22 % de la population rurale. Le recensement de 1954 distingue :

357.500 ouvriers journaliers  
77.100 ouvriers saisonniers  
108.800 ouvriers permanents  
1.438.300 rangés dans la catégorie «main-d'œuvre familiale».

En fait la distinction entre ouvriers agricoles et paysans ne signifient pas grand chose ici puisque le revenu d'un ouvrier agricole et celui d'un petit paysan est fort similaire.

A la veille de la guerre, la situation des paysans musulmans est dramatique, les plus petits d'entre eux ont été réduits au salariat dans les grands domaines des colons, ils ont vendu leurs terres, se trouvent sous l'arbitraire des colons et de leurs «commissaires», d'autres ont abandonné la campagne pour aller s'installer dans les bidonvilles de la périphérie urbaine, seuls les gros propriétaires qui se sont ralliés objectivement à la cause française conservent leurs terres et leur biens. Cette destruction des struc-

tures traditionnelles musulmanes, et la spoliation systématique des terres des paysans ont sans doute joué un rôle important dans l'éveil de la conscience révolutionnaire des masses, et ce n'est pas un hasard si les masses paysannes ont aidé, ont pris une part active à la lutte de libération nationale. Toutefois bien qu'elle se soit rebellée contre le sort que la colonisation française lui avait fait, la classe paysanne algérienne n'en a pas moins été insidieusement marquée dans ses comportements, par les différentes réformes qui ont changé son orientation et ses habitudes, et par l'institution de la propriété privée individuelle. Cette dernière bien que refusée, combattue dans les premières phases de son application, a fini par être admise et même par être revendiquée par de nombreux paysans vivant dans l'indivision, on peut donc dire qu'elle a été intégrée dans les comportements collectifs, et désormais, il est difficile de l'abstraire des données du problème en ce qui concerne le projet de réforme agraire.

Bien que la réforme agraire ne se propose nullement d'atteindre la propriété privée individuelle des terres au niveau des petits propriétaires, les paysans se montrent réticents par crainte de se voir encore une fois spoliés.

### CONCLUSION

Cette érosion des formes de propriété et d'exploitation du sol traditionnelles, par l'action de la colonisation a conduit l'ensemble de la classe paysanne qui à la prolétarianisation, qui à la misère sur des terres infertiles, qui à l'exode. Toujours est-il que les formes de communauté et de solidarité se sont trouvées niées. Les paysans qui ont vu leur terre indivise partagée, et qui se sont vu attribuer un titre de propriété ont acquis au cours des ans une mentalité individualiste, dûe plus à la difficulté de subsister et à la crainte des autres, qu'à un véritable «égoïsme» latent, mais le seuil de sécurité n'étant par eux jamais atteint, la principale préoccupation demeure la course à la subsistance. La colonisation en ruinant les *fellahs* à donc également marqué de son empreinte leur référentiel.

Les différents litiges qui survinrent par suite de la décision d'instituer la propriété privée individuelle musulmane, manœuvre habile pour briser la cohésion sociale de la communauté musulmane, entraînent et expliquent aujourd'hui des comportements franchement individualistes chez les paysans auxquels on propose la coopération pour la mise en valeur de leur terre et qui s'y opposent farouchement en alléguant de l'impossibilité de l'entente entre *fellahs* ! Un point supplémentaire, un des plus pernicieux de la politique coloniale : avoir réussi donc à diviser le monde paysan, hier soudé par des liens étroits. Cette politique coloniale a également conduit les paysans à un certain fatalisme, à un pessimisme qui paraît difficilement résorbable, mais plus que la crainte de perdre leur terre elle leur a inculqué un réflexe, celui de ne plus se ressentir comme unités tribales, familiales, ou claniques mais comme individus isolés. Aujourd'hui pour la plus grande part, les paysans enquêtés pour connaître leur opinion sur la réforme agraire, sont tributaires de ce lourd passé d'aliénation et se montrent sceptiques sur les chances d'aboutissement de celle-ci. L'habitude de plus, d'être spoliés constamment, les rend méfiants quant à

toute innovation octroyée du sommet. Dans ce projet de réforme agraire dont ils connaissent mal le contenu, l'information circule mal ou est tronquée dans les campagnes, par la bourgeoisie rurale, ils ne voient que la possibilité d'être dépossédés de leurs biens. Ils ne comprennent pas que cette réforme ne touchera qu'à la grande propriété ; toute forme de coopératives, de la même manière les affole, dans la mesure où ils ne font aucune distinction entre coopératives avec mise en commun des terres et coopératives avec mise en commun des moyens de production et de service. Selon eux, le regroupement en de telles coopératives signifie la fin de la tranquillité, la fin de leur propriété individuelle et une nouvelle forme de misère et d'injustice, car se disent-ils, "si nous mettons en commun nos terres celui qui travaillera peu recevra une part équivalente à celui qui travaillera beaucoup, celui qui avait une petite terre infertile y gagnera, tandis que celui qui avait une terre valable y perdra." La réticence est donc grande face à cette forme de mise en valeur commune. Par peur de perdre le peu dont ils disposent, les paysans refusent en bloc toute innovation. Cette attitude s'explique donc d'une part, par l'action prolongée de la colonisation française, d'autre part, par le manque d'information en ce qui concerne la réalité du contenu de la Réforme Agraire ou plutôt par la déformation sensible du contenu du texte et du projet par une bourgeoisie de notables ruraux aux abois.

### III — LA PAYSANNERIE ALGERIENNE DEPUIS L'INDEPENDANCE.

#### A — L'AUTOGESTION

Les premières formes de l'autogestion :

En 1962, le départ massif des colons entraîne une désorganisation complète de l'agriculture. Les grands domaines se trouvent soudain abandonnés entre les mains des ouvriers agricoles musulmans. Ceux-ci comprennent aussitôt que la première préoccupation doit être de mener à bien la récolte en cours dont ils ont tant besoin ; ils se groupent alors en comités de gestion et tentent de faire marcher les entreprises agricoles. Ainsi naissent spontanément, à partir de la nécessité de continuer l'exploitation des terres les premiers groupes autogestionnaires anarchiques. La Charte de Tripoli n'envisageait pas expressément et dans les détails l'organisation de l'autogestion, on peut donc dire que les premières tentatives furent le résultat de l'initiative de la base, bien que les membres du parti du F.L.N. aient dès cette époque aidé les domaines ou surgissaient des difficultés.

L'autogestion souffrit jusqu'en 1963 de l'absence de textes l'organisant, et d'une improvisation qui rendit souvent difficile son fonctionnement, cependant paradoxalement c'est à cette époque qu'elle connut le plus d'imagination et le plus d'authenticité. Ce n'est qu'après la constitution du Gouvernement provisoire du mois de septembre 62, que le programme de Tripoli reçut progressivement l'approbation des syndicats. Une fois les textes proclamés, l'organisation de l'autogestion se trouva facilitée. Le congrès des *fellahs* qui se déroula en octobre 63 fut un événement important dans le développement de l'autogestion puisque purent s'y exprimer et y travailler des *fellahs* venus de toutes les régions d'Algérie. Une certaine démocratie

s'était instaurée à la base pendant toute cette période. Les paysans prenaient clairement conscience de leur devoir et de leur force, et s'organisaient pour assurer le succès de cette politique autogestionnaire. Cette première phase d'enthousiasme dura jusqu'en 1964. L'autogestion soulevait d'immenses problèmes matériels mais, ses adeptes se reconnaissaient en elle et voulaient la voir triompher.

#### Première critique à cette première phase de l'autogestion.

Le groupement des ouvriers agricoles pour la prise en charge de l'exploitation du sol, ne s'était nullement accompagné d'un bouleversement des rapports et des modes de production. Gestion plus qu'autogestion, née de la nécessité de faire tourner une machine jusque là bien huilée, elle n'avait pas réellement touché à l'essentiel. Le propriétaire devenu l'Etat, les ouvriers agricoles géraient le bien de l'Etat, mais la hiérarchie n'était nullement abolie dans l'entreprise autogestionnaire, ni le niveau de vie des travailleurs transformé. Le parti du F.L.N., l'U.G.T.A., exerçaient une autorité incontestée sur le Comité de Gestion ne laissant à celui-ci qu'une bien faible marge de manœuvre. Le seul avantage pour les travailleurs demeurait donc, même au dire de la propagande officielle, de travailler pour le devenir de l'Algérie et non pour le profit d'un capitaliste étranger. Enorme différence effectivement dans le principe, mais le sort de l'autogestionnaire restait le même et surtout sa participation au devenir, à la marche de son domaine restait bien mythique et hypothétique.

En conservant les mêmes structures de production et les mêmes rapports de production que pendant la période coloniale, l'autogestion se condamnait à moyen et long terme. En supplantant au patron colon tout-puissant, le patron-Etat et la bureaucratie correspondante, le changement pour l'ouvrier était purement formel.

#### *B — L'AUTOGESTION DE 1965 A AUJOURD'HUI.*

Les bases fausses sur lesquelles s'organisa l'autogestion entraînent à partir de 1965 sa décadence au niveau théorique. De plus en plus la participation des travailleurs fut un mythe, un objectif sur le papier. La bureaucratisation extrême et l'emprise du Parti sur l'autogestion déterminèrent sa déviance par rapport aux buts initiaux que s'étaient proposés les algériens au sortir de 132 ans de colonialisme. La promotion de l'homme, sa participation à la construction nationale, sa responsabilité dans le devenir algérien, autant de concepts qui, dans leur application furent complètement niés au profit d'un dirigisme de l'Etat hautement centralisateur. Le récit de l'autogestion à partir de 1965 correspond donc au récit d'une demie faillite de cette expérience.

Désormais l'autonomie des comités de gestion est encore bien limitée dans les faits. Nous avons pu constater cela par les nombreuses enquêtes que nous avons été amenés à faire, dans les domaines autogérés. Nous avons ainsi pu voir que le choix des cultures à pratiquer échappe totalement aux autogestionnaires, que le plan de culture et les différents aménagements pratiqués sur le domaine, passent également par les organismes centralisateurs sans que les paysans participent même mythiquement à la prise de décision. Nous avons également pu nous rendre compte que l'or-

ganisation du travail, la répartition des tâches, la hiérarchie et les normes de production échappent totalement au contrôle des paysans. Tous cela est dicté à l'origine par le M.A.R.A. ou Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et par les différents organismes intermédiaires qui sont les porte-parole du Ministère. Les paysans de l'autogestion sont des salariés sous la tutelle directe des techniciens, porte-parole du M.A.R.A. aucune initiative ne leur est permise, les doivent se contenter d'être de bons travailleurs obéissant aux directives des techniciens d'agriculture qui tendent à se former en classe petite bourgeoise.

En particulier dans le cas de l'arrachage de la vigne, qui en tant que mesure prise par le pouvoir ne peut être contestée tant elle s'impose à l'évidence, les ouvriers n'ont nullement été consultés et beaucoup de ce fait dénoncent cette mesure parce qu'il n'en comprennent pas l'intérêt et ne voient que le fait qu'une autre culture ne fournira pas autant de journées de travail. Des problèmes de relations humaines, de lutte d'influence viennent se superposer aux difficultés dues au manque de participation des ouvriers agricoles.

De véritables clans familiaux prennent le pouvoir à l'intérieur des comités de gestion, qui oppriment les autres autogestionnaires, imposent leur propre point de vue, ou détournent éventuellement numéraire ou produits agricoles. On assiste à des prises de pouvoir illégales par rapport aux lois de l'autogestion, et de manière générale à une perversion du sens premier de l'expérience autogestionnaire.

Ces difficultés organisationnelles sont imputables et rendues possibles par suite de l'imprécision des textes organisant l'autogestion. Elles s'accompagnent de difficultés au niveau même de la production : la plupart des domaines, en 1968, sont déficitaires. Les machines par suite de carences d'entretien se détériorent, le bilan général est négatif. Ces difficultés au niveau de la production agricole sont certainement dans la plupart des cas dû au manque de participation véritable et à l'exploitation des ouvriers agricoles par quelques-uns.

La détérioration de la situation de l'autogestion amène le gouvernement à promulguer les décrets de Mars 1969 qui reprennent, en les précisant, les différents points de l'autogestion, de son fonctionnement comme de ses principes. Ils mettent l'accent sur la responsabilité, les droits et devoirs des autogestionnaires. Ils reconnaissent implicitement, et condamnent, les pratiques d'abus de pouvoir en usage jusque là et espèrent désormais les éviter en fixant par exemple un certain quota maximum de travailleurs non directement productifs éligibles au comité de gestion, en fixant également le nombre de journées annuel de travail nécessaire pour faire partie du collectif des travailleurs du domaine autogéré. Par ces mesures l'Etat espère détruire les possibilités de noyautage des comités de gestion.

Il est difficile d'évaluer l'impact, l'influence de ces nouveaux décrets sur l'autogestion, mais l'on peut dire qu'ils devraient, théoriquement restreindre les possibilités de corruption, de démission et d'autoritarisme jusque là en usage dans certains domaines. Toutefois on peut être sceptique sur leur efficacité lorsque l'on prend en compte l'ancrage d'habitudes de passivité des autogestionnaires en général. L'autogestion algérienne malgré ses positions de principe ne semble pas constituer le

meilleur exemple de maîtrise du développement par les paysans. Son terrain d'application limité, les effectifs sur lesquels elle porte, 250.000 travailleurs, soit une fraction infime des paysans, jouent contre elle.

L'Etat centralisateur continue, bien que d'une manière moins impérieuse à appliquer un certain dirigisme aux domaines autogérés. La participation bien qu'affirmée dans les textes officiels reste, par suite de l'analphabétisme massif et du manque de prise de conscience politique des autogestionnaires, purement superficielle et formelle. Mais surtout, l'imagination, l'enthousiasme qui animaient les débuts de l'autogestion en 1962 a bel et bien cédé la place à une passivité et un fatalisme qui font que plutôt qu'autogestionnaire, l'ouvrier du secteur agricole socialiste est un employé dont le patron est l'Etat.

En résumé l'Algérie a vu son expérience autogestionnaire dépérir, pour plusieurs raisons :

- a) Elle s'est construite sur de fausses bases en ne détruisant pas les rapports et les structures de production coloniaux.
- b) Elle a fait fi de la participation réelle des travailleurs à l'organisation du travail et à la gestion du domaine.
- c) Le pouvoir s'est bureaucratisé et a appliqué un dirigisme nuisible à l'autogestion, bureaucratisme s'accompagnant d'une mauvaise organisation des offices chargés d'entourer l'autogestion en aval et en amont.

#### La 2<sup>ème</sup> critique :

La 2<sup>ème</sup> critique qui va nous introduire au paragraphe suivant, c'est la limitation de l'autogestion au seul domaine anciennement colonial. La colonisation, s'était accaparé les meilleures terres de plaines, l'Etat les a récupérées et y a installé l'autogestion, mais comme nous avons pu le voir, par les chiffres cités plus haut, à côté du domaine de colonisation, vivait la masse impressionnante des petits paysans misérables chassés vers les terres infertiles, c'est donc l'immense majorité de la population paysanne qui est laissée pour compte par l'implantation de l'autogestion sur les seules terres de la colonisation. Tout le secteur dit traditionnel n'est nullement concerné par l'autogestion, et son statut reste très misérable. L'autogestion n'a donc pas résolu les problèmes de cette immense masse rurale, elle s'est restreinte à prendre dans la plupart des cas la succession des maîtres étrangers en simulant une hypothétique participation des ouvriers de la base.

#### C — LE SECTEUR TRADITIONNEL DEPUIS L'INDEPENDANCE

Alors que les terres de la colonisation, passant aux mains de l'Etat, connaissaient une exploitation moderne de leurs ressources, le secteur privé, à l'indépendance, ne connut aucune mesure d'amélioration, mieux il fut totalement oublié dans tous les projets de réforme. La misère des petits exploitants privés ne fut pas soulagée et les

efforts de l'Etat portent uniquement sur le développement du secteur autogéré. Même si des organismes se créèrent pour la divulgation des techniques nouvelles dans le privé, le mode d'exploitation resta archaïque, parce que les paysans ne pouvaient appliquer ce qu'on leur montrait, faute de terres suffisantes, faute de numéraire, faute de prêts. Les parcelles trop petites pour faire vivre la famille, furent donc souvent abandonnées et l'exode rural se poursuivit, grossissant démesurément la population des villes qui ne pouvaient faute d'emplois absorber cette masse migrante. La « clochardisation » des paysans, que 132 ans de colonialisme avait rendu indéniable, se poursuit donc avec en plus le déracinement et la dépayssation des campagnes dont parlent très justement Bourdieu et Sayad.

Certaines expériences de vulgarisation sont encore tentées actuellement à proximité des exploitations privées ; les organismes à l'origine de ces expériences escomptent d'elles qu'elles prouvent aux paysans la valeur des innovations techniques, seulement ces mêmes organismes semblent ignorer que les paysans ne peuvent investir les sommes qu'eux ont dégelées pour moderniser leurs exploitations. Ces expériences, en concentrant sur une parcelle un maximum de moyens financiers et techniques ne constituent pas des exemples très représentatifs pour les paysans privés !

Le secteur traditionnel en 1972 reste donc pratiquement dans le même état de misère qu'à l'après-indépendance. Les différentes améliorations sociales telles que : allocations familiales, sécurité sociale avantagent encore une fois le seul secteur socialiste, et le salariat agricole. La réforme agraire de nombreuses fois invoquée n'est encore qu'à l'état de projet. Le développement de l'industrie a offert à quelques ruraux, en nombre infime, un emploi citoyen, mais la plupart des migrants ne trouvent absolument pas d'emplois à la ville et celle-ci constitue le tremplin rêvé pour l'émigration.

Il coexiste donc à côté du secteur socialiste modernisé mais pourtant déficitaire, et dont l'expérience autogestionnaire devient de plus en plus un échec, et à côté également d'un secteur privé moderne mais très minoritaire ; quelques grands propriétaires fonciers ; un secteur immense, le secteur traditionnel, misérable et qui se montre très réticent à tout changement persuadé par sa longue pratique de la misère que le changement ne peut « qu'apporter du pire ». Ce secteur traditionnel dans ses comportements, comme dans ses attachements constitue une masse hostile au changement, cependant cette attitude peut grâce à des réformes tangibles, améliorant son statut, basculer vers l'innovation et constituer le support de l'application de la réforme agraire, la caution populaire tant cherchée par le pouvoir.

#### IV — LA REFORME AGRAIRE.

##### A — LE CONTENU.

Nous nous référons pour l'ensemble de ce chapitre aux textes officiels émanants du Parti du Front de Libération Nationale et aux diverses discours du chef de l'Etat.



La réforme agraire se veut inscrite dans le cadre plus large du recouvrement par les algériens de leur patrimoine qu'il soit économique ou culturel, religieux ou politique. Il ne s'agit donc point d'une réforme, isolée des autres secteurs de l'activité économique, mais d'une révolution qui doit s'accompagner conjointement d'une Révolution industrielle et d'une Révolution culturelle.

La révolution industrielle est déjà largement amorcée, son processus de réalisation peut être observé dans les complexes tels que celui d'El Hadjar ou d'Arzew et dans les différentes usines telles que celle de Skikda. Il est d'ailleurs éminemment contestable dans la mesure où il « copie » les modèles de développement occidentaux et favorise à long terme l'émergence d'une société de consommation du type capitaliste, même si les options officielles avouées sont contraires. La révolution culturelle quant à elle se limite pour l'heure à faire reculer l'analphabétisme et à promouvoir au maximum langue et culture nationales.

Mais revenons à la réforme agraire, ses buts sont triples, bien que le mot d'ordre qui lui serve de support soit unique : « la terre à ceux qui la travaillent. »

a) Eliminer toute forme d'absentéisme qui se trouve être à l'origine de l'abandon des terres, de leur insuffisante mise en valeur, ou de leur exploitation par un métayer pour le profit d'un propriétaire citadinisé ; éviter ainsi les transferts abusifs de revenus de la campagne vers la ville qui privent la première de toute possibilité de développement. Sont considérés comme absentéistes ceux qui ne travaillent pas personnellement leur terre, soit parce qu'ils vivent à la ville et l'ont abandonnée soit qu'ils l'ont laissée en métayage à un tiers. Certaines restrictions peuvent être faite à cette description ; échappent en effet au qualificatif d'absentéiste ceux qui détiennent une terre trop petite pour les faire vivre et ceux qui se trouvent dans l'impossibilité physique de la mettre en valeur, enfin ceux qui l'ont abandonnée pour la lutte de libération nationale sont également exemptés de cette catégorie. Le fait de soustraire les anciens Moudjahidine \*aux mesures visant à éliminer l'absentéisme est inquiétant dans la mesure où souvent l'ancien *Moudjahid* s'est acquis, grâce à ce passeport, une place au sein de la petite bourgeoisie d'état bureaucratique, et objectivement a épousé ses intérêts. Cela revient à placer la bourgeoisie d'état au-dessus de la loi, avec tous les abus que cela ne peut manquer d'entraîner.

Les terres des paysans absentéistes seront nationalisées et leur exploitation sera confiée aux travailleurs qui s'y trouvent ou aux paysans sans terre de la localité. Cependant les cas pour lesquels il a été prouvé qu'une mise en valeur par leur véritable propriétaire a été impossible, verront une solution qui consistera à faciliter la réinstallation et l'amélioration des conditions d'exploitation de la terre.

Le but de cette première clause de la réforme agraire consiste donc à supprimer les modes d'association traditionnels, *khamessat*, métayage, qui privaient les véritables travailleurs de la terre du fruit de leur travail et accroissaient le transfert des

(\*) *Moudjahid* : combattant (dans la lutte de libération nationale).

capitiaux vers la ville, en empêchant un développement harmonieux de la campagne.

b) Le deuxième objectif de cette réforme agraire consiste à limiter la grande propriété. Cette limitation a pour but d'une part de réduire les disparités de niveau de vie qui caractérisent le monde rural, d'autre part de supprimer les grandes propriétés qui pratiquent la culture extensive pour les remplacer par des unités pratiquant une exploitation plus intensive et permettant un plus grand nombre d'emplois. Les grandes propriétés recherchant le plus grand profit sont amenées à exploiter la terre sans utiliser le maximum des potentialités existantes en hommes en eau etc... La réduction de ces propriétés à des dimensions plus modestes permettant l'utilisation des capacités de travail d'une famille par exemple, mettra leur propriétaire dans l'obligation de tirer le maximum de la terre. Mais il s'agit là surtout d'un objectif politique : détruire la grosse bourgeoisie rurale et sa domination sur les autres classes.

c) Le troisième objectif consiste en la mise en valeur et l'exploitation intensive des terres domaniales, communales et *habous* publics. Le statut actuel de ces terres ne permet pas d'y réaliser des investissements importants et par conséquent d'y aboutir à des mises en valeur efficaces. Leur attribution à des agriculteurs qui les travailleront et la confirmation de ces travailleurs dans leur droit sur elles, les conduiront à y réaliser divers aménagements.

Les ressources que pouvaient tirer de ces terres les communes, ou les organisations publiques ne subiront aucun changement quant à leur destination finale.

Derrière ces trois objectifs énoncés par les créateurs du projet de réforme, se manifestent des préoccupations politiques : Changer les structures traditionnelles de l'agriculture, favoriser l'amélioration du niveau de vie des petits paysans pauvres, en leur octroyant des terres en quantité suffisante pour leur subsistance ; créer un mouvement coopératif en secteur privé afin de parvenir à une mise valeur optimale des ressources agricoles. Le développement de ce secteur s'inscrit par ailleurs dans le développement général du pays et n'est point séparable de la révolution industrielle.

#### B — L'APPLICATION DE LA REFORME AGRAIRE.

Les terres rendues disponibles par suite de leur récupération seront attribuées selon les trois critères suivant :

- a) Qualité de paysan,
- b) insuffisamment de terre par rapport au nombre de gens à nourrir,
- c) fidélité au principe de la révolution avec priorité aux anciens combattants du maquis.

Le but essentiel de la réforme agraire une fois les terres redistribuées demeure le développement des coopératives. Il s'agit donc à l'aide des terres confisquées de constituer des unités de production coopératives. Il s'agit de créer une nouvelle unité de production viable, munie d'un système nouveau d'organisation.

La constitution d'unités viables susceptibles d'investir, de pratiquer des méthodes de culture modernes, de rentabiliser les facteurs que l'Etat leur fournit, passe par le groupement des agriculteurs en coopératives de services ou de production.

Dans ce cadre, les nouvelles exploitations répondront aux critères d'une modernisation de l'agriculture et par conséquent d'un développement économique général. La coopération agricole constitue donc la garantie de l'augmentation du niveau de vie de chaque algérien. (C'est ce qu'affirme le texte) Notons qu'il n'est pas question d'une collectivisation des terres, mais simplement d'une mise en commun des matériels et des services.

#### *C — LA REFORME AGRAIRE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.*

La réforme agraire selon ses promoteurs ne peut prendre de valeur que par la création de conditions nouvelles de développement économique et social. Ces conditions si elles ne sont pas toutes rassemblées ne peuvent donner leur plein effet. C'est pourquoi comme on ne peut envisager une redistribution des terres et des moyens de production sans l'organisation des agriculteurs, on ne peut espérer un développement conséquent à cette opération sans l'entourer des efforts nécessaires en matière d'alphabétisation, de scolarisation, d'habitat, de santé, d'encadrement, d'infrastructures de toute sorte. En bref, l'octroi de terres aux paysans qui en sont dépourvus doit s'accompagner de la possibilité de promotion culturelle et sociale. D'où la nécessité d'inscrire la révolution agraire dans le développement parallèle de la révolution industrielle et culturelle.

#### **V — REALITE OBJECTIVE ET IDEOLOGIE OU LA REFORME AGRAIRE COMME DISCOURS IDEOLOGIQUE DU REGIME.**

L'analyse de la société algérienne comme de toute autre société connaît deux niveaux celui de la réalité objective qui pourrait se traduire par une analyse des classes sociales et des antagonismes, celui de l'idéologie qui correspond à celui du discours, de la proclamation d'intention.

La réalité objective c'est une masse rurale misérable, de grands propriétaires fonciers opposés à ce que cela change. L'idéologie c'est : « nous ferons la révolution agraire pour développer le monde rural. »

La réforme agraire projetée dès le lendemain de l'Indépendance par le gouvernement de Ben Bella, puis à nouveau proclamée but suprême par le régime de Boumédiène en 1965, en est encore en 1972 au stade l'élaboration du projet. La réforme agraire semble constituer pourtant le Thème-clef idéologique du régime. Celui-ci a pris pour étiquette le socialisme et comme but, le développement et la promotion de l'homme, en même temps que le développement de l'économie. Le discours que tient le régime doit donc répondre à l'appel des masses algériennes. Les prises de position extrêmement dures dans le domaine de la politique extérieure

ne sauraient faire oublier aux algériens les promesses qui leur furent faites d'une amélioration importante de leur niveau de vie, d'où la nécessité pour le régime de la réaffirmation d'une politique résolument révolutionnaire.

La prise du pouvoir par la force du régime de Boumédiène, accompagnée de critiques pour son prédécesseur, et de promesses pour l'avenir, doit également être justifiée, bien que le rapport de forces nettement favorable au régime, ne puisse être renversé en 72.

Il faut donc admettre le désir de rallier malgré la position de force, dûe à l'appui inconditionnel de l'armée, les suffrages populaires.

Mais voyons de plus près les thèmes émergeant des discours officiels : Ils peuvent se traduire comme suit :

«Je suis fidèle à mon passé de maquisard.  
Je suis fidèle à mes options révolutionnaires.  
Je suis fidèle aux pays qui ont fait la guerre et qui luttent.  
Je suis fidèle aux technocrates qui me font confiance.»

*Derrière ces affirmations deux grands mythes :*

- Les jours meilleurs et la constitution de la cité socialiste.
- L'exaltation de l'ardente cause nationale.

La subtilité du discours sur la réforme agraire consiste dans le fait que les antagonismes ne sont pas niés mais affirmés au contraire. Le régime dit clairement : il existe des grands propriétaires fonciers et des éléments opposés à la réforme agraire mais nous nous démarquons de ces gens-là, nous, notre but c'est et cela demeure la promotion de l'homme. La caution populaire est donc requise pour cette opération, les différents discours et appels officiels s'y réfèrent.

L'unité est recherchée entre le peuple concerné et les promoteurs de la Révolution agraire. Il s'agit pour le régime de réaliser une alliance de classe entre lui et les paysans concernés par son projet, contre la bourgeoisie rurale : La petite bourgeoisie de l'appareil F.N.L.

#### *LA REALITE OBJECTIVE.*

Une rapide analyse de classe de la société algérienne prouve qu'une classe nouvelle a pris le relais des colons disparus, non qu'elle lui soit directement assimilable, mais dont la manière de vivre, les revenus se rapprochent de ceux qui avaient présidé aux destinées de l'Algérie pendant 132 ans. La néobourgeoisie algérienne formée de hauts fonctionnaires, de membres des ministères et des membres plus ou moins proches du régime, se constitue actuellement en tant que classe technocratique distincte, elle tend de plus en plus à devenir la classe possédante, en particulier détentrice de terres assez importantes. Face à cette nouvelle bourgeoisie néocoloniale

se dresse l'immense masse du peuple, exploitée, analphabète.

Une certaine classe intermédiaire est constituée des bureaucrates, et des techniciens, qui s'allie, objectivement dans l'espoir d'une amélioration de leur sort, à la caste dirigeante. La néobourgeoisie se compose des moyens et gros industriels, et des notables possédant des terres, mais vivant à la ville ou ils accroissent leurs revenus par des activités annexes.

Le régime boumedieniste possède en son sein des grands propriétaires fonciers du type du secrétaire du parti, ceux-ci, sans pouvoir bien évidemment s'opposer directement à cette réforme, s'efforcent de pratiquer une contre propagande. Le même rôle est joué dans les campagnes par les notables de la ville voisine, bien souvent ceux-ci possèdent des quantités importantes de terres et utilisent leur réputation pour souterrainement désapprouver la réforme agraire et la faire passer pour une tentative de spoliation de tous les *fellahs*.

Cette démarche s'avère très souvent payante, les petits paysans croient cette propagande et deviennent les ennemis irréductibles de cette réforme. C'est ce qui fut le cas dans les régions que nous avons prospectées et étudiées: (Ouest algérien - Maghnia Tlemcen etc...)

Nous nous trouvons donc, en face d'une opposition d'un certain nombre de possédants, dont certains font parti du gouvernement, opposition non avouée, cachée sous des discours démagogiques et révolutionnaires. La tendance d'extrême droite des Frères Musulmans, qui coïncide avec celle des possédants, fait également partie de cette opposition souterraine à l'application de la réforme agraire. La religion qui, pendant la lutte de libération nationale, avait joué le rôle de catalyseur de la révolte et qui en avait été le sous-bassement constant, le fil conducteur, se range aujourd'hui du côté de la «réaction» et des grands propriétaires fonciers.

Cependant malgré cette opposition qui ne s'avoue pas ouvertement, le régime poursuit son élaboration du projet de réforme et dans les discours continue de stigmatiser les grands propriétaires fonciers réactionnaires qui «entravent la marche vers le socialisme» :

A partir de la mi-72, ce qui jusqu'alors n'était qu'un vœu pieux, une déclaration d'intention, connaît un début d'application. A grand renfort de discours, la révolution agraire est lancée. Le chef de l'état multiplie les appels au peuple pour la réalisation de la révolution agraire et la neutralisation des «ennemis de la révolution» (renforcement de l'alliance de classe évoquée plus haut). Les notables, les grands propriétaires fonciers sont fustigés ouvertement et Boumediène tente désormais de créer un mouvement de masse autour du projet avec l'aide du F.N.L., de la J.F.L.N. (jeunesse du front de libération national), l'U.G.T.A. (Union générale des travailleurs algériens.) Le pari est ouvert. Le régime passant outre aux oppositions des grands propriétaires terriens et à la tièdèur ou à l'hostilité des paysans concernés bernés par la contre propagande des notables ruraux se lance dans l'aventure de la révolution agraire.

En fait les risques pris, sont extrêmement faibles, le pouvoir s'étant considérablement affermi depuis 1968 et ayant élargi son audience par une série de réalisations sociales, un bond en avant au niveau industrialisation, la prise de leadership des pays non-alignés du Tiers-Monde, une position dure quant au problème du pétrole, au problème palestinien - vietnamien - etc...

Les mass-médias orchestrent une formidable campagne de sensibilisation et de mobilisation autour de la révolution agraire, nouveau leit-motiv de la politique intérieure. En jouant sur l'opposition des gros possédants le régime parvient à rallier une partie des paysans à la cause de la réforme, la majorité restant semble-t-il passive et peu concernée.

L'action de propagande auprès des masses rurales permet quand même la relative neutralisation des grands propriétaires, qui sentant «le vent tourner» adoptent un nouveau discours et s'empressent de faire don de certaines de leurs terres pour prévenir le mouvement de confiscation. L'application de la réforme agraire va connaître deux phases :

— La limitation de la propriété avec son corollaire la confiscation des terres des absentéistes, des terres non mises en valeur et des terres excédent 50 hectares, limite fixée à la propriété.

— La distribution de terres aux paysans pauvres et aux paysans sans terre et la création de villages de la révolution agraire.

La première phase va prendre plus d'un an. On ne possède malheureusement pas de chiffres précis sur le nombre d'hectares de terres diversement récupérées. Le Fond National de la Révolution Agraire est créé : le F.N.R.A.

Notons que nombre de gros propriétaires terriens passeront au travers des mesures de confiscation en donnant au F.N.R.A. des terres qui sont la plupart du temps les plus infertiles qu'ils possèdent. Un symbole toutefois de cette phase, l'éviction de son poste de secrétaire général du F.L.N. de Caid Ahmed, grand propriétaire terrien notoire, possédant des centaines d'hectares de terres dans la région de Tiaret.

La deuxième phase est amorcée vers la fin 1973. Les redistributions de terres aux paysans qui en étaient dépourvus s'accroissent et sont entourées de toute la publicité voulue. Dans le même temps commencent la construction des villages de la révolution agraire.

Ces villages groupent les attributaires de terres d'une zone déterminée. Ils sont construits avec les fonds de l'état et en partie par les paysans concernés. Pourvus d'une école, d'une infrastructure sanitaire et culturelle ils doivent selon les vœux des promoteurs de la révolution agraire, permettre la promotion du rural, la lutte contre l'analphabétisme et la misère.

Ces villages de la révolution agraire ne sauraient être assimilés à l'ancien secteur socialiste des domaines auto-gérés, ni à des sortes de kolkoses algériens : la propri-

été privée des terres n'est pas abolie même si l'exploitation se fait en commun et si le matériel, fourni par l'Etat est la propriété collective du village.

Ce mode de groupement des attributaires de la réforme agraire semble assez bien correspondre aux habitudes et aux aspirations des paysans algériens dans la mesure où il respecte le principe de l'individualisation des parcelles, (principe que la colonisation française a ancré dans les mentalités, comme nous l'avons vu plus haut), tout en conservant les modes communautaires de mise en valeur qui eux correspondent à un passé plus ancien (indivision).

Actuellement il existe une trentaine de villages de la révolution agraire répartis sur l'ensemble du pays, qu'ils soient achevés et agissant ou encore en construction.

### CONCLUSION

L'homme rural algérien spolié durant 132 ans de colonialisme français ; paupérisé, chassé sur les terres les plus infertiles, pendant que s'étendaient les grands et riches domaines de la colonisation ; clochardisé et forcé ou de se vendre sur les terres des colons comme ouvrier agricole ou d'aller grossir la masse des chômeurs agglutinés en bidonvilles autour des grandes métropoles ou d'aller émigrer vers des emplois de manœuvres en Europe, l'homme rural algérien qui représente à peu près 80 % de la population totale était en droit, en 1962, d'espérer l'amélioration de son sort après sa participation active à la lutte de libération nationale.

Ses espoirs se sont-ils réalisés ?

Jusqu'à un passé récent on peut répondre négativement. Les lendemains de l'indépendance voient la naissance de l'expérience autogestionnaire. Un grand espoir entoure cette idée, bien qu'elle ne touche que 250.000 personnes. Mais nous avons vu comment de l'imagination et de l'enthousiasme du Congrès des *fellahs* de 1963 on est passé à un constat de semi-échec dans les meilleurs des cas.

Comment par un manque de remise en cause fondamentale des modes et rapports de production, comment par un aberrant dirigisme de l'Etat centralisateur, comment par la carence des offices chargés d'entourer l'autogestion, comment par le manque de participation des autogestionnaires, la corruption, les abus de pouvoir, l'expérience autogestionnaire a peu à peu perdu son sens au point que l'on peut dire qu'au patron-colon s'est substitué le patron-Etat.

L'autogestion : semi-échec ou semi-réussite suivant que l'on se montre pessimiste ou optimiste.

De toute façon l'immense masse des paysans algériens ne se trouvait pas directement concernée ou impliquée dans cette expérience et la vit comme marginale. Le secteur privé, écrasant numériquement n'a cessé de se paupériser et d'alimenter l'émigration. Un formidable exode rural draine les campagnes qui s'enlisent dans un

fatalisme et une résignation qui trouvent appui dans la religion. Face à cette misère et à cette démission, le pouvoir algérien oppose la révolution agraire, synonyme de promotion économique et culturelle de l'homme.

Inscrite au fronton du pouvoir depuis l'indépendance, elle devient la panacée aux maux séculaires des paysans. Le pays entier se mobilise pour sa réalisation. Des journées de volontariat sont «organisées» à l'échelon national. Etudiant, travailleurs, fonctionnaires donnent tour à tour, partie de leur salaire pour la réalisation des villages de la révolution agraire, et partie de leur temps pour aider aux récoltes et aux gros travaux de mise en culture.

Tout ce vaste mouvement est programmé par l'Etat, dirigé par lui, orchestré par ses mass-médias.

Bien que le but de la révolution agraire ne puisse être contesté, bien que cette mesure constitue effectivement une issue vers le développement du monde rural, cette transformation est encore une fois imposée et imaginée «en haut», et en dehors des paysans. Ceux-ci la plupart du temps la reçoivent avec passivité et indifférence. Le pouvoir ne s'octroie pas, il se prend : la révolution octroyée par l'état laisse toujours la masse paysanne perplexe. Le grand mouvement d'enthousiasme que le pouvoir entend créer autour de son projet, apparaît comme quelque peu superficiel et plus le fait des étudiants et des jeunes, insérés dans les structures politiques de J.F.L.N. que du monde rural, qui n'a pratiquement aucune prise de conscience politique, qui se trouve paralysé par un analphabétisme massif et par suite par un fatalisme général. Il faut noter qu'à aucun moment de l'élaboration du projet, les paysans n'ont été consultés.

Ne risque-t-on pas alors de retomber dans le même type de problèmes que ceux qu'a connus l'autogestion par manque d'implication et de participation ainsi que d'adhésion minimum des paysans auxquels elle s'applique ?

Autre question que l'on est en droit de se poser, comment vont s'articuler les différents secteurs du monde rural entre eux ?

Secteur socialiste des domaines autogérés, secteur privé non touché par la révolution agraire, secteur de la Révolution agraire avec ses villages et ses coopératives, comment ces différentes formations sociales vont-elles se fondre pour donner une agriculture cohérente ?

La révolution agraire, dont le processus est aujourd'hui largement engagé va-t-elle permettre cette promotion du fellah tant évoquée par les dirigeants algériens ?

Autant de questions auxquelles il serait prématuré de répondre actuellement.

\*

\* \* \*



## ANNEXE

### *QUELQUES DONNEES*

Premières donations de terres = été 1972

En juin 1973 = 1 Million d'ha distribués

Création des C.A.P.R.A. = coopératives agricoles de production de la révolution  
agraire

Juillet-août 1973 = création des premiers villages de la révolution agraire.

Beni Aziz (région de Sétif)

Bordj bou Arreridj (kabylie)

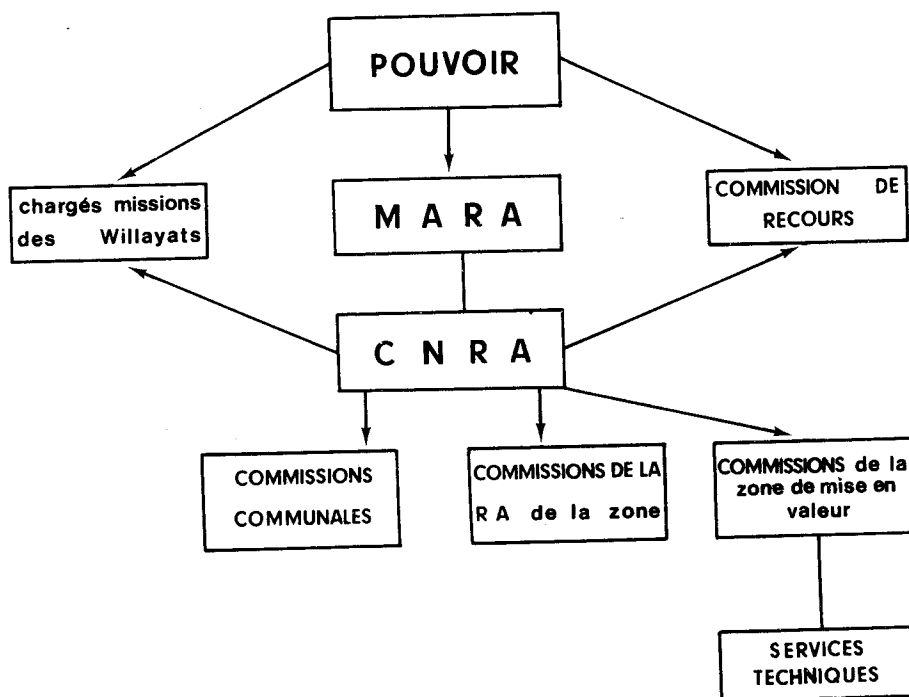
Belghimouse (région d'El Milia)

Bellfzen (région de Relizane)

Premières journées de volontariat au printemps 1973. Le dimanche 22 avril 1973  
coup d'envoi de cette campagne. Les fonctionnaires de la sécurité sociale partici-  
pent à l'épierrage et à la construction des villages de la révolution agraire.

Participation de l'armée ; contingent de la révolution agraire et ensuite contin-  
gent du volontariat.

## ORGANIGRAMME DES STRUCTURES D'APPLICATION DE LA REVOLUTION AGRAIRE



*M.A.R.A.* = Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

*C.N.R.A.* = Commission Nationale de la Révolution Agraire ; rôle de direction et de coordination.

*Chargés de mission* = chargés de missions temporaires par le gouvernement pour organiser des campagnes d'explication.

*Commissions de recours* = chargées d'étudier la bonne application et les déviations par rapport à la Révolution Agraire.

*Commissions communales* = paysans concernés par l'application de la Révolution Agraire.

*Commission de la Révolution Agraire de la zone* = représentants des services de la zone et paysans concernés.

*Commissaire de la zone de mise en valeur* = responsable de l'exécution de la Révolution Agraire pour sa zone.

	Nbe d'Hect.	Attributaires.	Coopéra- tives
Daira de BISKRA	3.000	925	61
«Ain Témouchent	2.600	2.500	196
Tebessa	4.418		9
Ain Zenga	7.984	278	13
Daira de BEJAIA	612	330	14
Merahna	3.942		6
Ain Skhouna	7.000	7.500	
Al Asnam	18.000	776	34
Hamamet	7.083	204	7
EI KOUIF	6.131	221	12
SAIDA	5.500	1.233	
GNAREM	1.160	66	6
SETIF	30.000	4.455	
EI FEDJOU DJ	1.022	71	3
Willaya Tlemcen		1.420	160
Bordj Bou Arreridj	709	61	7
Willaya Constantine	79.466	3.452	152
BOUGUIRAT	196	34	3
BEL ABBES	1.181	87	
SIDI AICH	103	54	3
KHENCHELA		353	
Maghnia	4.560	273	
TIARET	100.000	4.271	209

*Tableau des attributions de terres période 7-72 → 5-73.*